

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 78 Subvention (5 000 euros) à l'association Science, Technologie, Art, Recherche (STAR) (10e) pour l'organisation d'une manifestation intitulée « Pratiques culturelles des mondes créoles ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association STAR, dont le siège social est situé 44 rue de l'Echiquier 75010 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association STAR pour l'organisation d'une manifestation intitulée « Pratiques culturelles des mondes créoles ».

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 5 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO